

LE DISPOSITIF PLACES OFFRE EN ISERE

DES LOGEMENTS COLLECTIFS AUX SAISONNIERS AGRICOLES

€€€ - Partenariat indispensable - Depuis 4 ans

PARTENAIRES :

Comité de pilotage = Chambre d'Agriculture (pilote), Etat (Préfecture, DDTEFP, DDASS, ITEPSA), Syndicats professionnels agricoles, Syndicats de salariés agricoles, Missions locales, ANPE-Agrijob, OPAC 38, Conseil Général, Conseil Régional, UMIJ, MSA. Habitat et Développement.

Gestionnaire = UMIJ (Union Mutualiste pour l'Insertion et l'habitat des Jeunes) de Péage de Roussillon

EN RESUME :

Loger les saisonniers arboricoles est devenu possible en **Isère** grâce au « **Dispositif Places** ». Les logements sont situés dans un foyer de jeunes travailleurs à Péage de Roussillon ou dans des appartements loués à l'OPAC. La gestion du dispositif est assurée par l'UMIJ qui a embauché une personne à plein temps au début de l'action pour assurer l'accueil et l'accompagnement des saisonniers. Ce sont les employeurs qui demandent des logements pour leurs saisonniers et qui signent également le contrat de location.

La facturation d'une nuitée est de 3€ à la charge de l'employeur et de 3€ à la charge du salarié. La durée moyenne de logement des saisonniers est de 2 mois.

Pour ce qui est du transport des saisonniers logés, les employeurs organisent le ramassage ou les salariés du covoiturage. Des mobylettes et des bicyclettes sont aussi proposées en location.

Entre 50 et 80 saisonniers profitent tous les ans de ce dispositif.

Le dispositif PLACES offre des avantages aux employeurs. Il leur évite de coûteux investissements pour construire des logements sur leur exploitation. De plus, les saisonniers logés dans le cadre de ce dispositif sont beaucoup moins absents et rompent rarement leur contrat.

Pour optimiser le taux d'occupation des logements PLACES, ce dispositif s'ouvre maintenant aux salariés de l'industrie et des services. Il faut souligner que le budget de cette action est un paramètre non négligeable. Il s'élève à plus d'une centaine de milliers d'euros par an financée à plus de 50% par des subventions.

CONTACTS :

- **Chambre d'agriculture de l'Isère**
Dominique ROMAGNOLI
04.76.20.68.19
- **UMIJ - PLACES**
Etienne PIERREL
04 74 86 54 96
places.umij@wanadoo.fr